

**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Mardi 31 Mai 2016**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : M Jean Pierre BOUISSET – M Laurent RIVES – M Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mme CROS GIRAL Janine
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES :
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE :
- Commune de LAPRADE : M Jean-Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS : M Jean-Louis TEISSIE - M Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : M André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M Gilbert BATLLE – M Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT – Mme Martine ORTIZ
- Commune de ROQUEFERE : M Jean-Paul COUZIGNE
- Commune de SAINT DENIS : M Gérard BONNAFOUX
- Commune de SAISSAC : Mme Odile SEIGNE – M Eric BETEILLE - David
- HERRERO – Philippe HORTALA – M Jean DONS
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : M Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA – Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mme Martine GARCIA – M Luciano STELLA

Absents excusés : M Gérard DESGRANGES (Lacombe)- Mme Roselyne MARIOJOLS (les Cammazes) – Mme Chantal CONSTANSA (Saint-Denis) – M Michael LAURENT (Saint-Denis)

Absents : M Sacha DJORDJEVIC (Cuxac Cabardès) – M Guy JALABERT (Fraise Cabardès)- M Henri ICHE (les Ilhes Cabardes) – M Regis HUC (Labastide Esparbairénque) – M Jean-Claude PECH (Latourette cabardes)- M Joseph SKALA (Miraval-Cabardes)- M Francis BELS (Roquefere) – Mme Christiane GROS (Trassanel) – M Daniel GERI (Villardonnel)

Procuration :

M Gilbert PLAGNES de la commune de Fontiers Cabardes à Mme Janine CROS GIRAL
M David FERRE de la commune de Salsigne à M Stéphane BARTHAS
M Paul GRIFFE de la commune de Cuxac Cabardes à M Jean-Pierre BOUISSET

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 28 votants dont trois procurations.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

- Approbation comptes rendus

Monsieur Le Président propose une rectification sur le compte rendu du 17 Février, Monsieur Stella est catégorisé dans la liste des absents, or ayant présenté ses excuses au préalable, il sera inscrit dans la liste des absents excusés.

- Convention assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale pour la réalisation d'une étude relative à la prise des compétences « eau » et « assainissement »

Monsieur Le Président explique que la Loi Notre va prochainement transférer la compétence « eau et assainissement » à la Communauté de Communes. Au vu la situation actuelle, des communes qui adhèrent à différents syndicats, des subtilités de la loi NOTRe, de l'impact que ce transfert de compétence aura pour l'intercommunalité, il est préférable d'étudier sereinement les conséquences d'un tel transfert. Un état des lieux précis est proposé pour permettre au conseil communautaire d'orienter son choix en toute connaissance de cause. C'est ainsi, que l'Agence Technique Départementale propose ses services pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider la collectivité à réaliser une étude stratégique.

Monsieur Guillabert, agent de l'ATD procède à une présentation dont le contenu a été transmis à l'ensemble des 24 mairies et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, espace extranet Conseil Communautaire.

La présentation apporte des précisions sur le calendrier du transfert de cette compétence qui deviendra obligatoirement intercommunale au 1^{er} janvier 2018 ou 2020.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée entre la CDC et l'ATD pour réaliser cette étude. Une mutualisation et un groupement de commande sont également possibles avec la CDC Piège Lauragais Malepère qui a sensiblement les mêmes interrogations.

Monsieur Guillabert conclut sa présentation avec l'appel à projet de l'Agence de l'Eau qui peut financer ce type d'étude à hauteur de 80 %.

Monsieur Béteille intervient et fait part de son mécontentement par rapport à cette loi. Il pense que moins de services seront rendus à la population avec une augmentation du prix de l'eau. Monsieur Béteille fait part également du montant de l'étude, estimé à 70 000 € qui engage encore des deniers public.

Monsieur Guillabert rappelle à l'appel à projet de l'ADEME permettra d'avoir un financement à 80 %.

Monsieur Béteille répond que cela reste quand même de l'argent public issu des impôts des contribuables.

Monsieur Le Président entend cette remarque, mais la Communauté de Communes vis-à-vis de la loi doit s'organiser, étudier l'ensemble des possibilités qui s'offre à elle, et prendre sa décision en toute connaissance de cause le moment voulu.

Madame Cros-Giral demande comment va pouvoir être géré les délégations de services publics ou les contrats de prestations de services actuels ?

Monsieur Guillabert répond que les contrats actuels passés entre les communes se poursuivront jusqu'à échéance. Seul le titulaire du contrat changera, cela sera l'intercommunalité en lieu et place de la commune.

Une fois cette présentation effectuée, le Conseil Communautaire procède au vote.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Recrutement d'un emploi contrat d'avenir

Monsieur Stella fait part de la nécessité de recruter temporairement un agent pour le service de la collecte des ordures ménagères.

Ce recrutement est nécessaire pour l'opération d'harmonisation des consignes de tri sur l'ensemble du territoire et pour faire face à une augmentation de la charge de travail de la période estivale. Ainsi, le recrutement habituel du saisonnier ne sera pas nécessaire.

Il est proposé de créer un emploi d'avenir pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour 12 Mois à compter du 1^{er} Juillet 2016. Suite à une sélection liée aux critères d'éligibilité des candidats et à des entretiens d'embauche, il est proposé de retenir la candidature de Monsieur Luc Hernandez. Ce dernier suivra une période d'essai. En cas d'insatisfaction du travail pendant cette période, Benjamin Gatimel puis Santangelo Kevin pourront être sollicités.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Modification des délégués communautaires au COVALDEM 11

Monsieur Le Président informe l'assemblée que suite à la démission d'un conseiller communautaire de son mandat local, il est nécessaire de désigner un autre délégué au COVALDEM 11. Cette délibération est l'occasion de proposer une réorganisation de la représentation de la Communauté de Communes à ce syndicat.

TABLEAU 1 : DELEGUES ACTUELS

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Daniel GERI	Luciano STELLA
Sylvie LEENHARDT	Laurent RIVES
Jean DONS	Martine ORTIZ
Janine CROS GIRAL	Jean-Claude OBIS

TABLEAU 2 : PROPOSITION

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Luciano STELLA	Martine ORTIZ
Laurent RIVES	Sylvie LEENHARDT
David HERRERO	Jean DONS
Janine CROS GIRAL	Danièle NICOLAOU

VOTE :

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

- Bilan du PIG 2015 de la CDC

Monsieur Guy Chiffre qui s'était excusé en début de réunion, quitte la séance.

Monsieur Hortala procède au bilan du Programme d'intérêt Général de la Montagne Noire Les enjeux de la mise en place du programme "précarité énergétique-autonomie" sont, dans un premier temps, d'aider les ménages à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat par le biais de travaux de rénovation thermique, dans un second temps de fixer une population dans les cœurs de village freinant ainsi l'exode rural notamment en intégrant le volet "autonomie" au sein du Programme d'Intérêt Général et enfin développer une activité économique locale.

Ce programme qui a vu la concrétisation de travaux sur 15 communes arrive dans sa dernière année de fonctionnement.

Voici au travers de ces quelques tableaux un bilan des deux premières années, 2014 et 2015.

	Type de dossiers			Travaux TTC	Subventions prévisionnelles							
	Energie	Autonomie	Total		Anah	Prime ASE	CCMN	Cons. Dptal	C. Retraite	Autres	Total	% Trvx
Année 1	6	2	8	108 952 €	51 071 €	20 500 €	4 000 €	3 762 €	8 490 €		87 823 €	81%
Année 2	5	8	13	155 218 €	58 178 €	10 000 €	6 500 €	7 689 €	9 878 €	2 266 €	94 511 €	61%
TOTAL	11	10	21	264 170 €	109 249 €	30 500 €	10 500 €	11 451 €	18 368 €	2 266 €	182 334 €	69%

Les dossiers déposés en année 1 et 2 - Résultats par commune

Communes	Année 1			Année 2			TOTAL Années 1 + 2
	Type de dossiers			Type de dossiers			
	Energie	Autonomie	Total	Energie	Autonomie	Total	
BROUSSES ET VILLARET		1	1	1		1	2
CAUDEBRONDE			0		1	1	1
CUXAC CABARDES	1		1		2	2	3
FONTIES CABARDES		1	1			0	1
FRAISSE CABARDES			0		1	1	1
LABASTIDE ESPARBEIRENQUE			0		1	1	1
LACOMBE			0	1		1	1
LASTOURS			0		1	1	1
LATOURETTE CABARDES			0	1		1	1
MAS CABARDES	2		2	1		1	3
MIRAVAL CABARDES	1		1			0	1
ROQUEFERE	1		1			0	1
SAINT DENIS			0		1	1	1
SAISSAC			0		1	1	1
VILLANIÈRE	1		1	1		1	2
TOTAL	6	2	8	5	8	13	21

L'ensemble du Bilan complet du PIG est disponible sur l'espace extranet Conseil Communautaire du site internet de la Communauté de Communes.

- Modification des statuts de la CDC : Mise en place d'un service de transport de personnes, suppression de la compétence optionnelle gestion du tennis de Massefans, actualisation LOI NOTRE

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée d'une proposition de modifications de statuts.

L'ajout de la compétence transport de personnes. Ce point consiste à mettre en place sur le territoire un service de transport à la demande en partenariat avec le Département de l'Aude. L'objectif est d'organiser et proposer ce service à la population de la Montagne Noire avant que la compétence « transport » soit transférée aux Régions au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Hortala précise que globalement, il s'agit de créer des lignes de transports qui ne seront déclenchées qu'à la demande en direction des lignes régulières déjà existantes sur le territoire. Les premiers travaux définissent une mise en place de ce service les mardis après-midi, les mercredis après-midi, les samedis après-midi. L'utilisateur sollicitera la plate de forme de réservation de Carcassonne Agglo et le transport sera ainsi déclenché à la demande. Chaque commune du territoire pourra bénéficier de ce dispositif. Le Département contribuera avec une aide à hauteur de 70 % du reste à charge à la Communauté de Communes.

Monsieur Saxe précise qu'il s'agit aujourd'hui de prendre cette compétence, et une délibération sera proposée ultérieurement avec une définition précise des lignes à créer.

Monsieur Le Président évoque ensuite la suppression de la compétence « gestion du tennis de Massefans » (il s'agit d'une opération de mutualisation de communes pour la création à la gestion de deux cours de tennis et d'un club house localisés sur la commune de Mas-Cabardès).

Sous les conseils du cabinet Labry, il convient dans un premier temps que la Communauté de Communes supprime cette compétence de ses statuts. Une réunion entre les communes concernées devra s'organiser par la suite pour un transfert du site à la Mairie de Mas-Cabardès.

Monsieur Le Président aborde ensuite le troisième et dernier point qui implique une modification des statuts. Il s'agit de la Loi NOTRe qui oblige les EPCI à rendre leurs statuts conformes vis-à-vis de cette loi avant le 1 Janvier 2017. Il s'agit d'une opportunité de les modifier dès à présent pour éviter de solliciter à nouveau les conseils municipaux pour une nouvelle modification des statuts en deuxième partie d'année.

Monsieur Saxe présente les modifications à apporter :

Ajouts des compétences suivantes dans les compétences obligatoires :

- création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés Aménagement et gestion des déchèteries intercommunales de Cuxac-Cabardès, Salsigne et de Saissac

Dans les compétences optionnelles :

- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

~~- Collecte et traitement des ordures ménagères, compétence qui devient obligatoire~~

~~- Gestion du tennis de Massefans à Mas Cabardès, suppression de la compétence~~

- Les fournitures scolaires, équipements scolaires (mobilier, matériel informatique, photocopieur), voyage scolaire de fin d'année, cantines (fournitures repas, matériels, transport repas, agents des cantines), sorties pédagogiques, transports piscine, ~~transport scolaire~~, atsems, subventions aux coopératives scolaires,

~~- Gestion d'un relais des services publics remplacé par~~

- Gestion d'une maison de service au public et définition des obligations de service public afférentes.

Dans les compétences supplémentaires :

- Par délégation de la compétence « transport à la demande » du Conseil Départementale, la Communauté de Communes de la Montagne Noire organise le « transport à la demande » à titre « d'Autorité organisatrice de second rang », selon le périmètre et les conditions strictement définis par convention avec le conseil départemental.

Monsieur Le Président fait part que certaines compétences comme l'aire d'accueil des gens du voyage doivent être inscrites réglementairement dans les statuts mais non appliquée suivant les besoins du territoire.

Madame Seigné demande si dans cette même condition pourquoi l'incorporation de la compétence sociale avec la création d'un CIAS n'a pas été proposée aux présentes modifications ?

Monsieur Le Président répond que ce sujet n'a pas été traité en bureau, qu'il le sera ultérieurement et que les simulations financières demandées depuis bien longtemps au Sivom n'ont pas été reçues à ce jour.

Monsieur Ferrer intervient et affirme qu'il est difficile de traiter ce sujet en Conseil Communautaire en raison de l'absence d'informations. Par exemple, avant la prise de compétence liée à la Piscine, une étude a été faite et présentée en conseil.

Monsieur Courreau informe l'assemblée qu'une étude financière est en cours de finalisation. Il affirme lui aussi que les documents demandés par la CDC n'ont pas été fournis, mais que l'étude sera communiquée au Président avec à l'appui une demande de transfert de la compétence sociale à l'intercommunalité. Par ailleurs, une réunion importante du SIVOM aura lieu avec l'ARS le 14 Juin

Madame Giral demande où en est la réponse de Monsieur Taburet par rapport à l'utilisation de l'excédent d'un des budgets annexes ?

Monsieur Courreau répond que le SIVOM est toujours dans l'attente d'un écrit du percepteur du centre des finances publiques de Cuxac-Cabardès.

Monsieur Le Président propose de passer au vote les modifications de statuts présentées.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur Le Président précise qu'un courrier recommandé sera envoyé à chaque commune. Les communes auront ensuite un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la date de réception. A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, le vote est considéré favorable.

- Création d'un emploi permanent : Adjoint d'animation de deuxième classe : ALAE / ECOLE RPI Caudebronde - Cuxac

Suite à la fin d'un contrat d'emploi d'avenir, Monsieur Le Président propose la création à compter du 1^{er} Septembre 2016 d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet pour le poste d'ATSEM et d'agent d'animation de l'ALAE du RPI Cuxac-Cabardès Caudebronde.

Monsieur Bêteille demande si dans l'état actuel des finances de la CDC, il est bien raisonnable de créer ce poste. La mise en place d'un contrat d'avenir aurait été plus pertinente avec l'aide financière que ce type de contrat apporte.

Monsieur Le Président répond qu'au même titre que pour l'étude sur la compétence « eau et assainissement » l'aide financière liée à un contrat d'avenir provient aussi des contribuables. On ne peut pas avoir des positions changeantes suivant les sujets. Par ailleurs, les états de services de l'agent en question sont très bons, et il serait injuste de pénaliser les agents qui font du bon travail en les remplaçant par des emplois précaires.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Création d'un poste d'adjoint administratif de première classe suite à avancement de grade et suppression de l'emploi d'origine

Suite à la réussite à un examen professionnel, le responsable de service environnement peut prétendre à un avancement de grade au poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Il s'agirait donc de créer ce poste, et de supprimer le poste d'origine adjoint administratif de 2^{ème} classe.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Tableau de présentation du Cadre des emplois par filière de l'ensemble des agents de la CDC

Cette démarche a pour objectif de rendre lisible les possibles évolutions de carrière des agents.

Par contre, le fait de valider le présent tableau n'exclue pas la nécessité d'étudier chaque évolution de carrière et de devoir délibérer chaque création de poste avec en suivant une vacance d'emploi.

FILIERES	FONCTION	SITUATION ACTUELLE		PROPOSITION	
		CAT.	GRADES ACTUELS	CAT.	NIVEAU DE GRADE PROPOSE
SERVICE ADMINISTRATIF					
AMINISTRATIVE	DGS	A	ATTACHE TERRITORIAL	A	Attaché Territorial / Attaché Principal
	RESPONSABLE DU SERVICE ADMINISTRATIF	A	SECRETAIRE DE MAIRIE	A / B	ATTACHE TERRITORIAL REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ere CLASSE / 2eme CLASSE REDACTEUR
	AGENT DE SERVICE ADMINISTRATIF	C	ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE (CDD)	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT ADMIINISTRATIF 1ère /2ème CLASSE
	AGENT DE SERVICE ADMNISTRATIF RH*			B/C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère / 2ème CLASSE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ere CLASSE / 2eme CLASSE REDACTEUR
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC					
AMINISTRATIVE	RESPONSABLE MSAP	B	REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	B	REDACTEUR PRINCIPAL 1ere / 2ème CLASSE REDACTEUR TERRITORIAL
	AGENT MSAP	C	ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	B/C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère / 2ème CLASSE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ere CLASSE / 2eme CLASSE REDACTEUR 1 ^{ère} CLASSE / 2 ^{ème} CLASSE
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
ADMINISTRATIVE / TECHNIQUE	RESPONSABLE SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	B	REDACTEUR TERRITORIAL	B	REDACTEUR PRINCIPAL 1ere CLASSE / 2ème CLASSE TECHNICIEN SUPERIEUR 1ère CLASSE / 2ème CLASSE TECHNICIEN
SERVICE ENFANCE JEUNESSE CULTURE ET SPORTS					
AMINISTRATIVE	RESPONSABLE SERVICE ENFANCE JEUNESSE CULTURE ET SPORTS	B	REDACTEUR TERRITORIAL	B	REDACTEUR PRINCIPAL 1ere / 2ème CLASSE REDACTEUR 1 ^{ère} CLASSE / 2 ^{ème} CLASSE
	REFERENTE SERVICE ENFANCE JEUNESSE	C	ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	B/C	REDACTEUR PRINCIPAL 1ere / 2ème CLASSE REDACTEUR 1 ^{ère} CLASSE / 2 ^{ème} CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère ou 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère classe ou 2ème CLASSE
CRECHES					
SANITAIRE ET SOCIALE	DIRECTRICE CRECHES	B	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
	DIRECTRICE ADJOINTE CUXAC	B	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
	DIRECTRICE ADJOINTE SAISSAC / INFIRMIERE	A	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	A	INFIRMIER HORS CLASSE INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE INFIRMIER DE CLASSE NORMALE
	AGENT CRECHE	B	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS /.	B	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

	AGENT CRECHE	C	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ère CLASSE
	AGENTS CRECHES	C	AGENT SOCIAL 2ème CLASSE	C	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ère / 2ème CLASSE AGENT SOCIAL DE 1ère / 2ème CLASSE
	AGENT TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère / 2ème CLASSE
ECOLE / ALAE					
ANIMATION	<i>DIRECTRICE / DIRECTEUR ALAE</i>	C	ADJOINT ANIMATION 2ème CLASSE	B/C	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ANIMATEUR TERRITORIAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE / 2ème CLASSE ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère / 2ème CLASSE
	<i>AGENT TAP - ALAE - CANTINE</i>	C	ADJOINT ANIMATION 2ème Classe / ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE / ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE / AGENT SOCIAL 1ère / 2ème CLASSE (y compris CDD)	C	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE AGENT SOCIAL DE 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère / 2ème CLASSE
	AGENT CANTINE	C	ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	C	ADJOINT TECHNIQUE 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT D'ANIMATION 1ère / 2ème CLASSE
	ATSEM - TAP - ALAE	C	ATSEM 1ère CLASSE ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE	C	ATSEM PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ATSEM 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE
SERVICE TECHNIQUE / ENVIRONNEMENT					
TECHNIQUE	RESPONSABLE SERVICE TECHNIQUE / ENVIRONNEMENT	C	ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème Classe	B / C	TECHNICIEN SUPERIEUR 1ère CLASSE / 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE / 2ème CLASSE
	REFERENTS DE SECTEUR	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE AGENT DE MAÎTRISE	C	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AGENT DE MAITRISE
	AGENTS TECHNIQUES	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE / ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT TECHNIQUE 1ère / 2ème CLASSE
PISCINE INTERCOMMUNALE					
SPORTIVE	CHEF DE BASSIN	B	ETAPS PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (CDI)	B	ETAPS PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE
	MAITRE NAGEUR	B	ETAPS 2ème CLASSE	B	ETAPS DE 1ère / 2ème CLASSE
	REFERENT TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT TECHNIQUE 1ère / 2ème CLASSE
SERVICE RANDONNEE					
ANIMATION	AGENT SERVICE RANDO	C	ADJOINT ANIMATION 2ème CLASSE	C	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère CLASSE / 2ème CLASSE

SERVICE TOURISME					
CULTURELLE	DIRECTION OIT	C	ADJOINT DU PATRIMOINE 2ème CLASSE	B/C	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE REDACTEUR TERRITORIAL ADJOINT DU PATRIMOINE 1ère / 2ème CLASSE
ANIMATION	AGENTS OIT	C	ADJOINT ANIMATION 2ème CLASSE (CDD)	C	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère / 2ème CLASSE
COMMUNICATION					
ADMINISTRATIVE	AGENT SERVICE COMMUNICATION	C	ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème Classe	B /C	REDACTEUR TERRITORIAL DE 1ère CLASSE / 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère / 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère /2ème CLASSE

Monsieur Barthas s'absente de la séance.

VOTE :

Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

- Actualisation et modification du régime indemnitaire

Monsieur Barthas réintègre la séance.

Monsieur Saxe explique que pour maintenir le régime indemnitaire du responsable du service environnement, il est nécessaire d'appliquer ce même régime sur le grade où il sera nommé. (Vote de création d'emploi précédent).

- Ancienne situation

Grade	Fonction	Effectif	Prime	Montant de Base	Coefficient voté	Montant annuel
Adjoint administratif 2ème classe	Responsable service environnement	1	IEMP	1153	2,6	2997,8
			IAT	449,28	6,5	2920,32

- Nouvelle situation à compter du 1^{er} Juillet

Grade	Fonction	Effectif	Prime	Montant de Base	Coefficient voté	Montant annuel
Adjoint administratif 1ère classe	Responsable service environnement	1	IEMP	1153	2,6	2997,8
			IAT	449,28	6,5	2920,32

- Modification

Monsieur Le Président explique que Le bureau du 17 Février 2016 avait acté un accord de principe sur une harmonisation du Régime Indemnitaire des agents de la crèche. Par contrainte budgétaire, il est proposé d'honorer la seule demande formulée émanant de l'agent détenteur du diplôme (et non du concours de la fonction publique territoriale) d'éducateur de jeunes

enfants. Les autres agents seront réévalués en janvier 2017. Cette augmentation du régime indemnitaire s'argumente par le fait que la PMI exige que l'équipe encadrante soit dotée d'un agent titulaire de ce diplôme. Cet agent percevrait ainsi un régime indemnitaire plus important que celui des agents non diplômés.

- Ancienne situation

Agent social 2ème classe (diplômé et fonction EJE)	Service de la crèche	1	IEMP	1153	1	1153
			IAT	449,28	4,3	1931,9

- Nouvelle situation à compter du 1^{er} Juillet

Agent social 2ème classe (diplômé et fonction EJE)	Service de la crèche	1	IEMP	1153	1.5	1 729.5
			IAT	449,28	6	2695.68

* proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de travail

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Règles de mise en place du régime indemnitaire pour les agents contractuels et stagiaires

Monsieur Le Président explique que cette disposition a plusieurs objectifs, celui d'harmoniser la mise en place du régime indemnitaire pour les agents contractuels et stagiaires et avoir une lisibilité financière pour étudier les éventuelles pérennisations d'emploi à venir.

Monsieur Hortala informe que le Comité Technique Paritaire du 25 Mai a été sollicité sur ce sujet. Il s'avère que le collège des représentants du personnel s'est opposé à l'unanimité à cette proposition.

En conséquence, le Conseil Communautaire ne pourra pas se prononcer sur ce point ce soir, un Comité Technique devra se réunir sous 30 jours pour soumettre à nouveau ce sujet au vote. Dans ce cas, même si le collège des représentants du personnel s'oppose à nouveau, le Conseil Communautaire pourra délibérer dans sa prochaine séance.

- Demande de travail à temps partiel de droit pour élever un enfant

Monsieur Guitard présente cette demande qui émane de la Directrice de l'ALAE de la Montagne Noire. Si le temps partiel doit être accordé de droit, l'aménagement de ce temps partiel doit être délibéré.

L'aménagement suivant est proposé :

- Emploi du temps actuel :

- lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 9h00 et de 12h00 à 18h30
- mercredi de 7h30 à 9h00

- vendredi de 7h30 à 9h00, de 12h00 à 14h00 et de 15h45 à 18h30

- Temps partiel Emploi du temps à 80% :

- lundi, mardi et jeudi de 12h00 à 18h30

- vendredi de 12h30 à 18h30 ou 12h00-18h00

Un agent en cours de validation du BAFD assurera la mission de direction de 7 h 30 à 9 h 00.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération du Très Haut-Débit

Monsieur Le Président explique que le conseil communautaire s'est déjà prononcé en faveur de cette opération relative au programme du Très Haut-Débit.

En prévision des appels à contribution du SYADEN maître d'ouvrage du dispositif, il est maintenant nécessaire de mettre en place le financement du programme.

Il est proposé la réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 665 262 € auprès de la Caisse des dépôts. La mobilisation des fonds se fera de manière progressive sur 5 ans jusqu'en 2020 avec un remboursement du capital au bout de la sixième année. Seuls les intérêts liés à la somme mobilisée devront être honorés. La durée est de 35 ans avec un taux d'intérêt calqué sur le taux du livret A auquel il faut ajouter 1 %.

Monsieur Bêteille fait part de son désaccord sur l'intérêt même de fournir du Très Haut-Débit à la population de la Montagne Noire et met en avant la dangerosité de souscrire un prêt à taux variable.

Monsieur Le Président répond que ce type de prêt de la Caisse des Dépôts est particulièrement adapté pour le financement de projets dits structurants et sur le long terme. Pour l'anecdote, ce type de prêt étant limité à 1 million d'euros par collectivités, d'autres entités dont la contribution au programme THD dépasse les 1 million sont en difficultés et déplorent de ne pas financer l'intégralité du programme avec la Caisse des Dépôts.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

VOTE :

Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 1

- Renouvellement Convention de Mise à disposition d'un agent à l'OIT

Monsieur Mary explique que la convention de mise à disposition de la Directrice de l'OIT prend fin le 30/06/2016. L'objet est de proposer un renouvellement de la convention pour une durée de 12 mois.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Renouvellement Conventions de Mise à disposition agents de l'école de SAISSAC

Monsieur Guitard rappelle que des mises à disposition d'agents sont conclues entre certaines mairies et la Communauté de Communes pour assurer les missions liées à l'école et à l'ALAE. Il s'agit de renouveler les différentes conventions de mise à disposition avec la Mairie de Saissac :

Alizée DURET – 13 heures hebdomadaires lissés
Jacqueline DRIFF – selon durée absence ATSEM
Florence MESTRE – 11,70 heures hebdomadaires lissés
Sylvie Le BRUN – 11 heures hebdomadaires lissés

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Convention de partenariat ouverture estivale de la piscine intercommunale avec la commune de Cuxac

En prévision de l'ouverture estivale de la piscine, Monsieur Le Président présente une convention de partenariat entre la commune de Cuxac-Cabardès et la CDC. Elle comprend l'ouverture de la piscine au public pour une période du 11 Juillet 2016 au 11 Août 2016 et la mise à disposition de la salle pédagogique pour la fête locale du 12 Août 2016 au 16 Août 2016. Une participation financière de la commune d'un montant de 6 500 € est proposée.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Demande de Subvention de fonctionnement : Maison de Services au Public

Dans le cadre de la Maison de Service au Public, la Communauté de Communes a la possibilité de demander une subvention de fonctionnement auprès de l'Etat de la façon suivante :

FNADT : 17 500 €
Fonds inter-opérateurs : 17 500 €

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Retrait Délibération '*Définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)*'

Monsieur Le Président explique que par délibération du 23 Juin 2015, le Conseil Communautaire a validé le périmètre du SCOT avec Carcassonne Agglo. Suite à une évolution de la réglementation, supprimant la nécessité de réaliser un ScoT sur plusieurs intercommunalité, la réalisation de ce SCoT est remise en question pour les raisons suivantes :

- La nécessité de devoir créer un syndicat mixte pour réaliser ce SCoT à deux intercommunalités est un réel handicap
- Carcassonne Agglo ayant l'opportunité suite à la modification de la loi de poursuivre son Scot seul et étant très défavorable à la création d'un syndicat mixte, ne voit plus l'opportunité de réaliser son Scot à l'échelle de deux intercommunalités

Suite à une réunion en Préfecture en date du 23 Mars, les services de l'Etat ont indiqué qu'un Scot ou même un PLUI valant SCOT à l'échelle de la Montagne Noire ne sera pas accepté en raison d'un périmètre non pertinent ce type de dispositif.

La conséquence est comme dans l'état actuel pour la plupart des communes, le territoire de la CDC va être concerné par la notion de constructibilité limitée.

Monsieur Rives demande qu'en est-il de l'étude qui a été réalisée ?

Monsieur Le Président précise que cette étude a bien été effectuée ainsi que son rendu.

Monsieur Ferrer demande combien cette étude a coûté ?

Monsieur Le Président répond 38 000 €. Monsieur Hortala ajoute que des discussions sont en cours avec Carcassonne Agglo concernant les frais de cette étude.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Vente d'une action SEMBE de la CDC de la Montagne Noire à la CDC Pyrénées Audoise

Monsieur Bouisset informe le Conseil que la SEMBE a l'opportunité de capitaliser un nouvel actionnaire, la Communauté de Commune Pyrénées Audoise. Il est proposé que la CDC de la Montagne Noire vende une de ses actions à cette intercommunalité. L'actionnariat de la SEMBE serait le suivant :

	Initial (€)	%	Prise de part (€)	Final (€)	%	Nbre actions
CC de la Montagne Noire :	47 500	22,1%	- 1250	46 250	21,5%	37
CA de Carcassonne :	48 750	22,7%		48 750	22,7%	39
Castans :	2 500	1,2%		2 500	1,2%	2
Latourette Cabardès :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Les Ilhes Cabardès :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Mas Cabardès :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Salsigne :	2 500	1,2%		2 500	1,2%	2
Villanière :	5 000	2,3%		5 000	2,3%	4
Laprade :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Cuxac Cabardès :	2 500	1,2%		2 500	1,2%	2
Saissac :	2 500	1,2%		2 500	1,2%	2
Caudebronde :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Les Cammazes :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Les Martyrs :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Saint Denis	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Fontiers Cabardès :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Lastours :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
Villardonnel :	1 250	0,6%		1 250	0,6%	1
COVALDEM11 :	6 250	2,9%		6 250	2,9%	5
CC Pyrénées Audoises :	0	0,0%	+1250	1 250	0,6%	1
Sous-total PUBLIC :	131 250	61,0%	0	131 250	61,0%	105
Caisse d'Epargne :	26 250	12,2%		26 250	12,2%	21
Cosylva :	11 250	5,2%		11 250	5,2%	9
Valoridec :	10 000	4,7%		10 000	4,7%	8
Alogéa :	16 250	7,6%		16 250	7,6%	13
Marcou Habitat :	6 250	2,9%		6 250	2,9%	5
Dalkia :	6 250	2,9%		6 250	2,9%	5
Inard Bois :	5 000	2,3%		5 000	2,3%	4
Transports Guerrero :	2 500	1,2%		2 500	1,2%	2
Sous-total PRIVE :	83 750	39%	0	83 750	39,0%	67
TOTAL	215 000	100%	0	215 000	100%	172

Il est donc proposé de vendre une action de la CDC de la Montagne Noire à la CDC Pyrénées Audoise.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

Suite à un problème d'envoi de la convocation, et au vu de la teneur des points qui n'ont pas été communiqués avec la convocation, Monsieur Le Président propose d'ajouter les points suivants :

- Demande de subvention complémentaire à la CAF de l'Aude pour l'aménagement du patio de la crèche Collin Colline
- Demande de subvention concernant l'amplitude horaire élargie (7h-19h) sur la crèche Les Petits Montagnards
- Choix du contrôleur technique pour l'aménagement du patio de la crèche Collin Colline

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Demande de subvention complémentaire à la CAF de l'Aude pour l'aménagement du patio de la crèche Collin Colline

Suite à une augmentation du coût des travaux liée au PPRT « titanobel » sur la Commune de Cuxac-Cabardès, il est proposé de demander une subvention complémentaire à la CAF de l'Aude pour un montant de 11 500 € selon les conditions suivantes :

Financeurs sollicités	Subvention obtenue (en euros)	Pourcentage sur le montant HT
CAF	14 681,00	27,05%
COMPLEMENT CAF	11 500,00	21,19%
Conseil Général	6 971,00	12,85%
Etat (DETR)	10 316,00	19,01%
Total subventions	43 468,00	80%

FC TVA	10 682,94
Autofinancement CDC	10 973,06

Total dépenses TTC	65 124,00
--------------------	-----------

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Demande de subvention concernant l'amplitude horaire élargie (7h-19h) sur la crèche Les Petits Montagnards

Monsieur Le Président explique qu'il s'agit d'une demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF de l'Aude concernant les horaires élargis sur la crèche Les Petits Montagnards à Saissac. La demande est une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- Choix du contrôleur technique pour l'aménagement du patio de la crèche Collin Colline

Dans le cadre des travaux d'aménagement du patio de la crèche intercommunale « Collin Colline » localisée à Cuxac-Cabardès, il convient de désigner un contrôleur technique des travaux.

Après consultation, Monsieur Le Président propose de retenir la proposition du bureau d'étude SOCOTEC pour un montant de 1 250 € H.T soit 1 500 € TTC.

VOTE :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

Questions Diverses :

- Monsieur Le Président rappelle que l'inauguration de la piscine intercommunale a lieu ce samedi 4 juin. Les Conseillers Municipaux sont également invités.

- Monsieur Le Président intervient sur l'opération de l'entretien de l'éclairage public. La Communauté de Communes qui n'a pas la compétence de l'entretien de l'éclairage public avait envisagé de constituer un groupement de commande. Il apparaît que des communes souhaitent perdurer avec leur mode de fonctionnement actuel et leur prestataire. Dans ce contexte et au vu de la situation tendue du marché, il est difficile de désigner un prestataire unique pour l'ensemble du territoire.

De plus, l'entreprise Nonnat titulaire du marché de la première opération menée sur l'ancien Haut-Cabardès n'a plus la capacité de répondre aux sollicitations des entretiens des communes et d'autant plus dans une plus grande échelle.

Pour ces raisons, les communes ont donc le libre de choix de leur organisation.

Par contre, la Communauté de Communes sera attentive aux propositions du SYADEN de mutualiser cet entretien comme présenté lors de la réunion sur l'éclairage public aux Ilhes.

Fin de séance : 21 h 20